

## *Qui a dit que l'emploi est un tremplin vers une pleine citoyenneté?*

**Stéphane Grenier**, t.s., M.A, professeur et coresponsable de la maîtrise et des programmes de deuxième cycle en travail social, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Centre d'études supérieures Lucien-Cliche.

### Introduction

L'emploi est-il nécessairement un tremplin vers une pleine citoyenneté pour les utilisateurs et utilisatrices des services de santé mentale? Lorsque j'ai terminé mon mémoire de maîtrise qui portait sur les indicateurs de l'employabilité en santé mentale, cette question me préoccupait particulièrement, car je ne trouvais pas dans la littérature et dans les pratiques une réponse réellement satisfaisante. En effet, l'emploi a cette étrange propriété de pouvoir plonger certaines personnes dans la maladie mentale, alors que pour d'autres il est un incontournable dans la voie de réadaptation psychosociale. Par ailleurs, lorsque l'on dit que l'emploi est un thème essentiel à la réappropriation de la citoyenneté, de quelle citoyenneté parle-t-on? Est-ce que tous les emplois mènent à la même citoyenneté? Existe-t-il d'autres voies que l'emploi pour acquérir une pleine citoyenneté? Peut-on réellement affirmer que l'emploi est un tremplin pour la citoyenneté dans tous les cas? En utilisant le cadre théorique et les résultats de ma thèse de doctorat, cette présentation permettra dans un premier temps aux utilisateurs des services de santé mentale, aux intervenants et aux acteurs clés du retour en emploi de revenir sur ce que signifie avoir une pleine citoyenneté. Dans un deuxième temps, cette présentation exposera le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté. Les résultats empiriques de ma recherche doctorale serviront ici à illustrer comment le lien entre la citoyenneté et l'emploi se développent en fonction des différents emplois occupés par les travailleurs. Finalement, il sera question de ces retombées pour l'intervention sociale visant le retour en emploi. Cette dernière partie de ma présentation montrera comment utiliser ces nouvelles informations dans le cadre de la planification d'un retour en emploi ou dans le cadre d'une intervention visant le retour en emploi.

### La citoyenneté

Il est possible de faire débiter l'histoire de la citoyenneté à l'époque de la Grèce Antique. Bien entendue, la citoyenneté était définie bien différemment à cette époque qu'elle ne l'est actuellement. Dans sa signification latine, le mot *civitas* signifie qu'une personne adhère aux règles d'une cité, ce qui lui confère un « droit de cité », c'est-à-dire une citoyenneté. Cette adhésion donne, bien entendu, un ensemble de droits au citoyen, mais aussi un ensemble de devoirs. « Le citoyen participe à l'assemblée du peuple et peut y prendre la parole sur l'agora. » (Le Port, 1999:3) Les différentes fonctions de l'activité publique sont réparties entre les citoyens qui le veulent bien, moyennant une faible rémunération, pour un temps déterminé (ce qui n'est pas sans nous rappeler la ressemblance avec l'emploi). « Le citoyen d'Athènes est (...) un homme libre dans une société démocratique (...) à ceci près que les citoyens (nécessairement majeurs) ne sont qu'une faible minorité dans l'ensemble de la population (...). » (Le Port, 1999: 3) Ainsi, la citoyenneté athénienne est fermée et fortement restreinte.

Aujourd'hui, la notion de citoyenneté est beaucoup plus large. Aujourd'hui, peuvent être citoyens les femmes, les itinérants et même les personnes ayant un handicap mental (Rappard, 1991). Cet élargissement de la citoyenneté est la conséquence d'une acquisition progressive de plusieurs droits suite à la naissance et à la structuration du marché de l'emploi. Comme Marshall (1964) l'explique, ces droits et responsabilités citoyennes ont beaucoup à voir avec l'industrialisation des pays et avec la naissance d'un marché de l'emploi. En fait, la naissance d'un marché de l'emploi a demandé de nombreuses modifications aux pratiques courantes de commerce et à fait sortir plusieurs activités de la sphère domestique dans laquelle elles étaient traditionnellement produites (Polanyi, 1983). Par ailleurs, la liberté des gens sur le territoire d'un pays s'est beaucoup accrue pour permettre une libre circulation de la main-d'œuvre (Polanyi, 1983). On assista progressivement, avec l'expansion du marché de l'emploi, à la naissance du citoyen travailleur et à la naissance de l'éthique du travail.

En effet, l'éthique du travail, celle qui fait que l'on justifie ses gains par la force de notre travail, n'a pas toujours été aussi présente dans la constitution de ce qu'est un citoyen (Taylor, 1998). Il fut une époque où les gens énonçaient sans gêne qu'ils n'avaient pas besoin de travailler, car ils bénéficiaient de l'héritage d'une grande famille. Le travail était réservé aux autres et était une malédiction héréditaire. Aujourd'hui, l'éthique du travail a une place importante dans nos vies et dans la constitution de l'identité citoyenne moderne. Cette éthique du travail, déguisée sous la forme de l'affirmation de la vie ordinaire, est un des traits majeurs et incontournables dans l'étude de la citoyenneté (Taylor, 1998).

Aujourd'hui, on peut définir la citoyenneté comme un statut égalitaire entre tous les membres d'une même communauté permettant de rendre légitime les inégalités sociales (Marshall, 1964). Cette conception implique donc une dimension juridique et une dimension sociologique. La dimension juridique unit tous les citoyens ensemble sur la base de mêmes droits. La dimension sociologique est le fait de classes sociales qui répartissent les citoyens en fonction de leur consommation, de leur éducation et de leur accès à la propriété. On se retrouve donc avec une citoyenneté qui est un statut juridique égalitaire donné à tous les membres d'une même communauté et un statut socioéconomique émergent de l'interrelation d'une variété de facteurs relatifs à la propriété privée, à l'éducation et à la structure économique d'une société. La citoyenneté est sous une tension continue, c'est-à-dire qu'elle est un statut égalitaire qui doit vivre dans la contradiction d'inégalités sociales flagrantes. Cette tension n'est possible que parce que le mouvement égalitaire introduit par la notion de citoyenneté (des citoyens égaux en droits) est conscrit par un mouvement de nécessité économique qui légitime en partie les différences de classes sociales.

La dimension sociologique quant à elle se divise en deux constituantes : l'identité citoyenne et la participation citoyenne. L'identité renvoie au sentiment d'appartenance à une communauté citoyenne. Ce sentiment d'appartenance est nécessaire à la participation dans la communauté. La participation quant à elle nous renvoie à l'implication des citoyens dans leur communauté. La participation peut être politique, lorsque les citoyens utilisent leur pouvoir politique, ou elle peut être sociale, lorsque les citoyens s'impliquent à un niveau communautaire. Cela étant dit, elle est d'abord économique pour Marshall (1964), car c'est « un des devoirs les plus importants du citoyen que de travailler ».

En bref, la citoyenneté a trois dimensions fondamentales : l'identité, la participation et les droits et responsabilités. Il est donc possible de parler d'une pleine citoyenneté lorsqu'une personne se sent citoyen d'une communauté, qu'elle y participe et qu'elle est en mesure de faire valoir ses droits et responsabilités. Comme les développements récents de la citoyenneté ont un rapport de près avec le marché de l'emploi, quel est le lien entre l'emploi et la citoyenneté? Est-ce que le fait d'avoir un emploi fait de nous une personne jouissant d'une pleine citoyenneté?

Le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté

#### La méthodologie

Pour arriver à répondre à ces questions, une méthodologie qualitative faisant appel au propos de personnes ayant différents types d'emploi et n'ayant pas d'emploi a été nécessaire. Vingt-quatre entrevues semi-directives ont été réalisées avec des employés de différents corps de métier et de différentes professions. Les entrevues ont porté sur l'emploi occupé par les personnes interrogées et sur leur perception de leur citoyenneté. Les réponses ont été analysées en trois temps en suivant un processus de réduction phénoménologique.

#### Les résultats

Les résultats de cette recherche montrent que chaque emploi produit un type de citoyen en venant donner un statut et un positionnement social distinct à chacun. Il suffit de peu de choses pour que le jeu de l'interaction sociale en lien avec l'emploi en vienne à inscrire une personne dans un type de rapport citoyen avec les autres citoyens. L'emploi en ce sens est constitutif du citoyen actuellement. Pourtant, il est important de décomposer cette relation qui unit l'emploi à la citoyenneté, car ce ne sont pas tous les emplois qui procurent une pleine citoyenneté et chaque emploi produit un type de citoyen différent.

Si on décompose le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté, le premier aspect de ce lien est l'inclusion. En effet, l'emploi est un élément qui permet à la personne de s'intégrer à la communauté citoyenne. Les personnes qui sont privées de ce lien manifestent rapidement leur sentiment d'exclusion. L'emploi a cette propriété de permettre aux personnes d'être en relation avec plusieurs autres personnes. Lorsqu'une personne est privée d'emploi, elle perd progressivement une partie de ses réseaux sociaux. Bien entendu, elle n'est pas nécessairement complètement isolée à la maison, mais les réseaux qui lui restent ne sont pas des réseaux suffisamment élaborés pour lui permettre de se sentir incluse socialement et que les autres la perçoivent comme telle. Lorsqu'on parle de ces réseaux qui ne sont pas suffisamment élaborés, on parle de réseaux familiaux ou des réseaux d'aides (intervenants, organismes d'accueil). Ces réseaux ne provoquent pas de sentiment d'inclusion, car les personnes ont l'impression de ne rien recevoir et de ne rien pouvoir donner en échange. Ils n'y a que certaines personnes, par la participation bénévole, qui ressemble souvent à un emploi, qui arrivent à se recréer un espace où elles se sentent incluses comme citoyenne. Ce phénomène a aussi été observé par Pascale Dufour (2000; 2002).

Le deuxième aspect du lien qui unit l'emploi à la citoyenneté est identitaire. Lors d'interactions entre citoyen, l'emploi sert de repère. Les résultats ont montré une distinction assez nette entre les employés ayant une formation professionnelle (souvent menant à une reconnaissance de la part d'ordres professionnels) et ceux n'ayant pas de

formation spécifique. Dans le premier cas, les personnes vont souvent se définir par leur titre professionnel, alors que dans le second cas, les personnes s'identifieront par leur employeur. L'emploi sert de marqueur social, car en donnant un repère aux citoyens, il procure une façon pour les citoyens de se différencier entre eux et de savoir à quoi s'attendre dans l'interaction. Le plus important, c'est que l'emploi lie la personne de façon identitaire à sa communauté. En effet, chaque emploi et profession a un statut donné, dans un lieu donné et à un moment donné (c'est ce que certains auteurs, comme Blumer (1990), appelleraient un système de production). Selon le lieu d'exercice professionnel du citoyen, un emploi aura plus ou moins d'impact sur l'identité. Cet impact dépend en grande partie de la reconnaissance sociale qu'on attribue à l'emploi en question. En bref, le deuxième aspect du lien entre l'emploi et la citoyenneté est identitaire, car l'emploi contribue à l'identité du citoyen en lui permettant de se distinguer des autres et de se définir dans une communauté citoyenne précise.

Le troisième aspect qui lie l'emploi à la citoyenneté est le fait que l'emploi détermine une bonne partie de la participation extraprofessionnelle du citoyen. Par le passé, certains critiques, comme Packard (1959), avaient remarqué que les goûts et les activités changeaient en fonction des classes sociales. Aujourd'hui, cela n'est pas différent. Si l'emploi donne un bon repère aux autres citoyens qui entrent en interaction avec une personne, c'est que cet emploi s'inscrit dans une classe sociale précise. Les résultats de l'étude ont montré d'énormes différences quant à la participation des citoyens en fonction de leur emploi. Les loisirs donnent un bon point de repères pour comprendre ce phénomène. Premièrement, tous les répondants de l'étude ont dit ne pas manquer d'argent pour faire les loisirs de leur choix. Cela étant dit, les loisirs choisis par les répondants variaient énormément en fonction de leur emploi et du statut socioéconomique qu'ils leur procuraient. Chez les personnes ne bénéficiant que d'emploi à faible revenu ou chez les personnes sans emploi, les loisirs tournaient autour des services gratuits offerts par les municipalités et les arrondissements. Chez les personnes bénéficiant de revenus plus élevés et d'emplois plus reconnus socialement, les répondants parlaient d'Opéra, de sorties hivernales au chalet de ski et de voyages. Une de ces dernières répondantes fera même une distinction entre les voyages faits pour se reposer (tout compris dans certains pays du sud) et les « vrais voyages », ceux où on visite d'autres pays. Bref, à un niveau économique, on remarque que l'emploi influence non seulement la participation des citoyens, mais en vient aussi à déterminer leur goût.

Toujours dans ce troisième aspect, il faut aussi noter que l'emploi influence énormément la participation sociale des citoyens. On ne participe pas de la même façon à la communauté citoyenne en fonction de son emploi. Les résultats ont montré une reproduction des statuts professionnels dans les activités sociales extraprofessionnelles. En effet, lorsqu'il est question de bénévolat, on remarque une distinction très nette entre la façon dont les gens bénéficiant d'emploi reconnu socialement s'impliquent et celles des gens n'ayant pas d'emploi reconnu socialement. On remarque que chez les gens, qui dans leur emploi n'ont pas de poste décisionnel et qui sont assignés à des tâches de travail précises, leur bénévolat consiste en des tâches similaires. Ces personnes demandent pour être bénévoles (comme si elles cherchaient un emploi) et on leur assigne une tâche précise à effectuer. Il en est bien autrement pour les personnes jouissant d'un emploi reconnu socialement. Ces gens, qui dans le cadre de leur travail ont de nombreuses responsabilités et qui sont habitués à planifier et gérer de nombreuses activités, ne demandent pas à être bénévoles; on les sollicite plutôt pour leurs « compétences ». Ainsi, ces citoyens se font demander périodiquement d'être

bénévoles. C'est eux qui choisissent où ils vont s'impliquer. Lorsqu'ils s'impliqueront, c'est dans des tâches de planification et de gestion. Bref, l'emploi détermine largement le genre d'implication qu'on aura à l'extérieur de son travail.

Finalement, le troisième aspect du lien entre l'emploi et la citoyenneté est le fait que l'emploi permet de justifier les inégalités objectives et matérielles entre citoyens. Ce que l'emploi procure, c'est un système de justification. Cela n'est possible que parce la citoyenneté est en tension entre des citoyens égaux en droits, mais inégaux dans les faits. Cette égalité des droits implique qu'ils peuvent tous avoir accès aux mêmes services et à la même éducation. En gros, tous les citoyens ont la chance ou ont eu la chance d'entrer en compétition pour des emplois jouissant de bonnes conditions et d'une reconnaissance sociale. Les emplois quant à eux, par les repères qu'ils procurent, justifient les inégalités de faits. Il devient normal aux yeux des citoyens, dans leurs interactions quotidiennes avec les autres citoyens, de voir certains d'entre eux jouir d'une plus grande fortune et de plus grands avantages. Cela est justifié par leur emploi. Ceux ayant des emplois mieux rémunérés étant ceux qui ont fait le plus d'études et ayant les plus lourdes responsabilités. D'ailleurs, lorsque ces privilèges ou avantages basés sur le lien entre formation, responsabilité et emploi sont remis en question, les détenteurs de ceux-ci rappellent rapidement ce lien justifiant ces inégalités.

En résumé, les emplois ne mènent pas tous vers une même citoyenneté. Lorsqu'une personne intègre un emploi, elle intègre une nouvelle forme de citoyenneté. L'emploi lui procurera le sentiment qu'elle fait de nouveau partie d'une communauté citoyenne. Cela étant dit, l'emploi lui donnera une identité et un repère pour que les autres citoyens puissent l'identifier. Cet emploi déterminera en grande partie sa participation sociale et économique. En bout de ligne, ce nouvel emploi lui servira de justificatif pour expliquer sa position à l'intérieure des inégalités socioéconomiques environnantes.

### Qu'est-ce que cela signifie pour une intervention visant le retour en emploi?

Les résultats de cette thèse ont une importance capitale dans le domaine de l'intervention visant la réinsertion en emploi. En effet, l'hypothèse à la base de ce projet de recherche laissait entendre qu'il y avait des emplois qui seraient de meilleurs points d'appui que d'autres pour atteindre une pleine citoyenneté. Les intuitions de départ laissaient présager deux types emplois qui seraient en quelque part « nocifs » pour l'acquisition d'une pleine citoyenneté. Il y avait les petits emplois précaires mal rémunérés et ne jouissant que d'une faible protection sociale. Puis, il y avait les emplois qui demandaient beaucoup en termes de charge de travail et de responsabilités. Ce que les résultats montrent c'est une réalité beaucoup plus dramatique que cela dans un de ces cas et une fausse hypothèse dans l'autre cas.

Premièrement, les emplois demandant énormément en termes de charge de travail étaient parmi ceux qui jouissaient d'une bonne reconnaissance sociale, de bons salaires et de bons avantages sociaux. L'hypothèse de départ de ce projet de recherche statuait que ces citoyens, du fait de leur énorme charge de travail, allaient en rester aux simples dimensions formelles de la citoyenneté comme aller voter. Les résultats montrent qu'il n'en est rien. En effet, les répondants s'impliquaient tout autant que d'autres répondants ayant des emplois moins demandants en termes de charge de travail. En fait, la reconnaissance sociale de leur emploi leur permettait d'être sollicités comme bénévoles dans différentes organisations et de choisir là où ils s'impliqueraient. Comme on l'a vu

précédemment, les citoyens occupant ces emplois pouvaient jouir, à l'extérieur de leur emploi, d'une reconnaissance sociale importante. En bref, l'hypothèse selon laquelle les emplois lourds en termes de responsabilités et de charge de travail seraient un mauvais tremplin pour une pleine citoyenneté, s'avère fausse. Suite à ce que les résultats montrent, il est possible d'affirmer que ces emplois, loin d'être mauvais pour l'acquisition d'une pleine citoyenneté, sont un point d'appui formidable pour être pleinement reconnu comme citoyen.

Il en est bien autrement dans le cas des personnes ne bénéficiant que de petits emplois peu reconnus socialement, offrant peu de protection sociale et un faible salaire. Dans le cas de ces personnes, qui occupent des emplois de maintenance (conciergerie), de manutention et de services à la clientèle, l'emploi est un véritable frein à l'acquisition d'une pleine citoyenneté. Dans leurs cas, l'hypothèse de départ s'avère vraie. Les résultats montrent que ces citoyens peinent à faire reconnaître leurs droits les plus fondamentaux. D'ailleurs, il était évident que pour une bonne partie de ces citoyens, il était même difficile de faire reconnaître les normes du travail dans leur cadre même de leur emploi. En plus des ces piètres conditions de travail, l'identité citoyenne qu'ils dégagent de leur participation au marché de l'emploi ne leur procure pas de plus grandes possibilités d'implications sociales. Ils ne jouissent d'aucun prestige accolé à leur emploi qui pourrait leur permettre d'obtenir une crédibilité supplémentaire lorsqu'ils prennent la parole en public. On pourrait affirmer qu'ils sont considérés socialement comme des citoyens facilement remplaçables, car on ne leur reconnaît pas de compétences ou d'expériences particulières qui pourraient les rendre indispensables. Eux-mêmes en viennent à intérioriser cet identitaire citoyen lors de leur participation quotidienne.

En prenant en considération ces éléments ne serait-il pas possible de poser la question suivante : Est-il plus rentable pour un citoyen vivant une situation de précarité au travail de persister dans son emploi que de militer ou de s'impliquer politiquement dans une association ou un mouvement social? En effet, on a vu que l'implication sociale dans des groupes de défense de droits et des associations permettait à des personnes sans emploi de se créer ou recréer un espace de citoyenneté (Dufour, 2002). Dans le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté, ce que les gens exposés à ce genre de décision risqueraient de perdre est le lien d'inclusion. En effet, il existe encore aujourd'hui une forte présomption selon laquelle « il vaut mieux travailler dans n'importe quelle condition que de ne pas travailler ». On revient encore souvent sur la nécessité de travailler pour que les droits sociaux accolés à la citoyenneté soient considérés comme légitimes (Baldwin, 1997). Pourtant, si ces personnes choisissant de ne plus travailler arrivaient à faire la preuve, par leur implication sociale et bénévole, qu'ils contribuent à la société et qu'ils la font progresser, il se pourrait qu'ils arrivent à passer par-dessus ces injonctions et puissent se sentir inclus de façon citoyenne.

En bref, il est possible de dire que pour certaines personnes le marché de l'emploi n'est pas le meilleur tremplin vers une pleine citoyenneté. Les personnes qui n'ont aucune formation, qui souffrent d'un handicap ou qui n'ont simplement aucune expérience d'emploi sont à risque de se retrouver dans des emplois qui ne leur seront pas d'une grande utilité pour conquérir une pleine citoyenneté. Dans certains cas, le choix de participer socialement autrement que par le fait d'avoir un emploi pourrait être plus payant pour eux.

Intervenir de quel côté?

Il est important de considérer ce nouvel éclairage lorsqu'il est question d'intervention visant le retour en emploi. En effet, lorsque des personnes ont recours à des services ou des programmes d'employabilité, il n'est pas rare qu'on ait affaire à des personnes démunies en termes de scolarité et d'expérience de travail. Les interventions proposent alors aux participants toutes sortes de formules pour les « remettre à jour » pour l'obtention d'un emploi. Dans les pires cas, on tâche de leur inculquer ce qu'est un rythme de travail (se lever le matin, appeler pour avertir d'un retard, comment se comporter avec des collègues de travail, etc.) Dans des cas moins lourds, il suffit d'aider les travailleurs à mettre à jour certaines compétences ou leur CV pour leur permettre de postuler sur de nouveaux emplois. Tout de suite, on remarque que ce n'est pas le même genre de travail d'intervention qu'il est nécessaire de faire. Dans le premier, l'écart relatif au marché de l'emploi est énorme, alors que dans le deuxième, il est minime. On remarque que dans le second cas, les personnes sont avantagées et risquent de retrouver un emploi plus facilement et, surtout, un meilleur emploi. Dans le deuxième cas, la réinsertion en emploi peut plus facilement déboucher sur une citoyenneté plus active.

Lorsqu'on travaille à faire de la réinsertion professionnelle dans des domaines spécifiques comme les services de santé mentale, il n'est pas rare que le travail d'insertion en emploi soit plus laborieux. L'écart entre les exigences du marché du travail et ce qu'une personne peut offrir est souvent très grand. Il faut travailler très fort pour préparer et accompagner une personne dans son processus de réinsertion en emploi. Bien que cette intégration en emploi débouche sur une plus grande inclusion sociale par le fait d'avoir un emploi, les personnes se retrouvent souvent dans des emplois précaires et peu reconnus socialement. Ainsi, ils ne gagnent pas une pleine citoyenneté. De plus, ces emplois ne sont pas un gage de stabilité, car les taux de roulement de personnel y sont très élevés, les conditions de travail précaires et les avantages sociaux presque nuls.

Par contre, le fait de vouloir se réinscrire socialement par son travail est tout à fait louable. Ce que ces personnes marginalisées par leurs conditions cherchent avant toutes choses, c'est de contribuer à la mesure de leur capacité à la communauté citoyenne. Dans certains cas, lorsque la distance entre le marché de l'emploi et ce qu'ils ont à offrir est trop grande, il serait peut-être préférable de penser à une réinsertion bénévole. Rappelons que certaines formes de bénévolat inscrivent les personnes socialement en leur donnant un rôle et une identité citoyenne. Lesemann (2002: 25) écrit d'ailleurs sur ce sujet que le bénévolat est « une volonté de contribuer de manière active et autonome au mieux-être d'une société qui se définit par ses « projets » et dans laquelle l'individu se réalise par ses « activités ». Ainsi, dans certains cas, les professionnels de l'intervention sociale et du retour en emploi devraient considérer l'insertion bénévole comme une alternative productrice d'une plus grande citoyenneté.

En somme

En conclusion, les emplois ne mènent pas tous vers un même type de citoyenneté. Certains emplois jouissent d'une excellente reconnaissance sociale et de bons avantages sociaux qui permettent aux personnes qui les occupent de jouir d'une pleine citoyenneté. D'autres emplois par contre sont peu enviables en termes d'avantages

citoyens qu'ils dégagent et cela fait en sorte que les personnes qui les occupent ont plus de difficultés à jouir d'une pleine citoyenneté. Ces résultats interrogent l'intervention visant le retour en emploi en montrant que ce n'est pas le simple fait d'avoir un emploi qui mène vers une pleine citoyenneté. Le lien unissant l'emploi et la citoyenneté est plus complexe que cette simple équation et nécessite une réflexion plus poussée. Ainsi, le bénévolat pourrait être une alternative intéressante par rapport à un retour en emploi pour certaines personnes.

## Bibliographie

- Baldwin, P. (1997). State and citizenship in the age of globalisation. In P. Klalowski & A. Follesdal (Eds.), *Restructuring the welfare state, theory and reform of social policy* (pp. 95-119). Berlin: Springer.
- Blumer, H. (1990). *Industrialisation as an agent of social change*. New York: Aldine de Gruyted.
- Dufour, P. (2000). *Citoyenneté et hors-travail : la construction politique d'un nouvel espace social au Québec et en France*. Montréal: Université de Montréal.
- Dufour, P. (2002). La vie quotidienne des sans-emploi : des formes communes de résistance, au-delà des frontières. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(1), 180 -194.
- Le Port, A. (1999). *La citoyenneté*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Lesemann, F. (2002). Le bénévolat : de la production « domestique » de services à la production de « citoyenneté ». *Nouvelles pratiques sociales*, 15(2), 25-41.
- Marshall, T. H. (1964). *Class, citizenship and social development*. New York: Doubleday and company inc.
- Packard, V. (1959). *The Status Seekers: An exploration of class Behavior in america and the hidden barriers that affect you, your community, your future*. New York: David McKay Compagny.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation*. Paris: Gallimard.
- Rappard, P. (1991). La citoyenneté thérapeutique. In N. Robatel (Ed.), *Le citoyen fou* (pp. 217-240). Paris: Presses Universitaires de France.
- Taylor, C. (1998). *Les sources du moi, la formation de l'identité moderne*. Montréal: Boréal.